

AVIS DE COURSE **CHALLENGE DE PRINTEMPS**

Du 03/03/18 au 29/04/18
Société Des Régates Rochelaises (SRR)
Zone de course : Pertuis Charentais
Grade **5A-5B**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
 - 1.4 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C de la norme CE. Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **3e** catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation « Moins de 6 milles ».
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
Tous les bateaux devront disposer d'une VHF en bon état de fonctionnement du départ du ponton jusqu'au retour à terre, et en veille sur le canal de course.
 - 3.1.1 Tous les bateaux des séries monotypes habitables,
 - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :
D'un coefficient minimum de : 6
D'une longueur minimale de : 6.30 m
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les frais d'inscription requis :
 - en ligne sur srr-sailing.com, au plus tard le **02/03/18 à 17 h 00**
 - en complétant le formulaire joint et en le faisant parvenir accompagné des frais d'inscription requis, à Inscriptions, Société des Régates Rochelaise, avenue de la Capitainerie, 17000 La Rochelle, avant le **02/03/18 à 17 h 00**
 - sur place, de 9h à 11h45 chaque samedi du challenge, listés ci-après.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Journée	Week-end	Forfait 3 Week-end ou 6 journées (Membres SRR)	Forfait 4 Week-end ou 8 journées (Membres SRR)
Moins de 9 m	20 €	36 €	100 €	130 €
9 m et plus	25 €	45 €	125 €	160 €

5. PROGRAMME

5.1 Calendrier du Challenge

Le challenge se déroulera les :

3 et 4 mars 2018

17 et 18 mars 2018

7 et 8 avril 2018

28 et 29 avril 2018

5.2 Jours de course (incluant les courses d'entraînement si nécessaire)

Date	Briefing	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Retour à terre	Classe(s)
Le Samedi	12h00	13 h 30	Pas après 17h30	Toutes
Le Dimanche	Le samedi à 19h (Voir 5.3)	9 h 30	Pas après 15h00	Toutes

5.3 -Briefing au club-house de la SRR le samedi à midi (obligatoire pour les skippers ou leur représentant).

-Communication du parcours du dimanche pour les Osiris le samedi à 19 h au club-house de la SRR. Bar ouvert au retour des coureurs.

5.4 Le dimanche, la remise des prix est prévue à 16 h 00.

5.5 La remise des prix du Challenge est prévue le dimanche 29 avril 2018 à 16 h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées, suivant les prescriptions fédérales. Elles seront disponibles en version électronique sur le site srr-sailing.com

7. PARCOURS

7.1 Pour les monotypes, les parcours seront des parcours construits,

Pour les classes OSIRIS, les parcours seront des parcours côtiers.

7.2 Pour les monotypes, le nombre maximum de courses est de 8 chaque week-end. Le samedi, les courses pourront être des courses d'entraînement.

Pour les classes OSIRIS le nombre maximum de courses est de 3.

7.3 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour toutes les classes.

9. CLASSEMENT

9.1 Chaque week-end, un classement sera établi d'une part pour les séries monotypes, d'autre part pour les voiliers OSIRIS. Pour ce classement :

9.1.1 -Le nombre de courses nécessaires pour valider la compétition chaque week-end sera de 1.pour les classes OSIRIS, 2 pour les monotypes.

9.1.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.1.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.1.4 Le système de points a minima sera utilisé pour le classement de week-end.

9.2 Le classement du challenge de printemps sera établi de la façon suivante :

9.2.1 Chaque course validée de chaque week-end comptera pour un coefficient un. Aucune course ne sera retirée.

9.2.2 Chaque bateau qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation reçoit les points comme suit :

Place d'arrivée	Points
Premier	Nombre de bateaux ayant pris le départ+5
Deuxième	(Nombre de bateaux ayant pris le départ+5)-1
Troisième	(Nombre de bateaux ayant pris le départ+5)-2
Quatrième	(Nombre de bateaux ayant pris le départ+5)-3
Cinquième	(Nombre de bateaux ayant pris le départ+5)-4
Sixième	(Nombre de bateaux ayant pris le départ+5)-5
N-ième	(Nombre de bateaux ayant pris le départ+5)-(N-1)
Dernier	5
Autres circonstances décrites Annexe A	
DNC	0
DNS	3
DNF, RET, DSQ, UFD, BFD	4
DNE	2

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port pour le samedi soir : Ponton 2 ou 1

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués chaque dimanche à 16 h, et pour le challenge, le 29 avril à 16h30.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du club :

Mail : contact@srr-sailing.com

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
La Rochelle	03/03/2018	11h46	17h53	109
La Rochelle	04/03/2018	12h28	18h19	104
La Rochelle	17/03/2018	10h52	16h50	92
La Rochelle	18/03/2018	11h27	17h18	96
La Rochelle	07/04/2018	09h07	16h21	40
La Rochelle	08/04/2018	10h33	17h18	--
La Rochelle	28/04/2018	10h37	16h57	91
La Rochelle	29/04/2018	11h21	17h25	95